

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2015 ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les groupes d'usages « Ré1 - Unifamiliale Jumelée » et « Ré4 - Multifamiliale Isolée » dans la zone ZR-61;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les groupes d'usages « Ré1 - Unifamiliale Jumelée » et « Ré4 - Multifamiliale Isolée » dans la zone Ré-62;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaétan Nadeau lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même date;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone ZR-61 en ajoutant :

- a) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré1 - Unifamiliale Jumelée »;
- b) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré4 - Multifamiliale Isolée ».

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone ZR-61.

ARTICLE 3

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone Ré-62 en ajoutant :

- c) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré1 - Unifamiliale Jumelée »;
- d) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré4 - Multifamiliale Isolée ».

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone Ré-62.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion donné	08 avril 2024
Adoption 1 ^{er} projet	08 avril 2024
Transmission à la MRC	11 avril 2024
Avis public de l'assemblée publique	xx
Assemblée publique de consultation	xx
Adoption du second projet	xx
Transmission à la MRC	xx
Avis public (demande d'approbation référendaire)	xx
Adoption du règlement	xx
Transmission à la MRC	xx
Entrée en vigueur (certificat de la MRC)	xx
Avis public d'entrée en vigueur	xx

PROJET